

# EXPOSITION PROFESSIONNELLE À L'AMIANTE DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL SOUS RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

## Avez-vous des préoccupations?

### S'AGIT-IL DE VOTRE MILIEU DE TRAVAIL OU INDUSTRIE?

- Construction, produits de construction, rénovations commerciales, démolition, matériaux de toiture et de revêtement de plancher, isolation
- Chantiers navals, construction, modernisation, démolition et réparation de navires
- Centrales électriques et matériaux résistants à la chaleur tels que les matériaux ignifugeants pulvérisés et l'isolant à tuyau
- Secteur industriel et chimique
- Chemins de fer
- Hauts fourneaux et aciéries
- Réparation et entretien de chaudières
- Alimentation et éclairage électriques
- Vêtements, garnitures de freins et matériaux similaires ignifuges
- Systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air
- Travail de bureau ou autre dans un bâtiment où l'on soupçonne ou sait que les matériaux isolants s'émettent

OUI

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la publication suivante :

**Lignes directrices techniques sur le programme de gestion de l'exposition à l'amiante** sur [Canada.ca/travail-sante-securite-rapports](http://Canada.ca/travail-sante-securite-rapports).

### PRÉOCCUPATIONS

- Dans votre profession, travaillez-vous directement avec des matériaux ou des produits contenant de l'amiante?
- Craignez-vous de ne pas être protégé suffisamment lorsque vous travaillez avec des matériaux contenant de l'amiante ou à proximité de tels matériaux?
- Avez-vous éprouvé des symptômes comme des difficultés respiratoires ou une toux persistante?
- Pouvez-vous voir des matériaux friables endommagés qui pourraient contenir de l'amiante dans votre lieu de travail?
- Craignez-vous que votre travail avec de l'amiante ou à proximité de celle-ci puisse vous rendre malade?

Vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs de ces questions

### MESURES À PRENDRE

Signalez le problème à votre superviseur.  
Consultez le site Web :

**Processus de règlement interne des plaintes** sur [Canada.ca/travail-sante-securite-rapports](http://Canada.ca/travail-sante-securite-rapports).

### SITUATION NON RÉGLÉE?

Adressez-vous au Programme du travail par téléphone en composant le 1-800-641-4049 ou consultez le : [canada.ca/sante-securite-travail](http://canada.ca/sante-securite-travail).

Suivez-nous sur Twitter - @Travail\_EDSC

